

MA

Rapport Annuel 2010

franço jeu

L'Agence mondiale antidopage a été créée en 1999 afin de promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes.

Composée et financée à parts égales par le mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du code mondial antidopage, le document harmonisant les règles antidopage dans tous les sports et dans tous les pays.

Depuis plus d'une décennie, l'AMA vise à encourager une culture du sport exempte de dopage.

Sommaire

02

Message
du Président

07

Le Code

13

Médecine

17

Revue financière
2010

04

Message
du Directeur général

08

UNESCO

14

Éducation

06

Conseil de fondation
et Comité exécutif
de l'AMA

09

Enquêtes

15

Développement
antidopage

10

ADAMS

16

Observateurs
indépendants

11

Communications

16

Contrôles hors
compétition

12

Science et
recherche



C'est avec grand plaisir que je rends compte de ce qui a de nouveau été une année extrêmement chargée pour l'AMA, une année qui a vu l'Agence faire de grands progrès dans de nombreux domaines.

La nécessité de diffuser efficacement notre message aux sportifs du monde entier fait partie du large éventail des responsabilités de l'AMA. Je suis heureux de souligner que ce volet a été assumé avec brio en 2010.

Message du

Président

Les équipes de sensibilisation et d'éducation de l'AMA ont déployé des efforts importants aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver, aux Jeux du Commonwealth de Delhi, aux Jeux olympiques de la Jeunesse de Singapour et aux Jeux asiatiques de Guangzhou.

L'AMA met nettement l'accent sur la diffusion directe du message antidopage aux sportifs et à leur entourage. Je suis très satisfait des avancées tout au long de l'année.

Mon rôle de président de l'AMA m'a amené aux quatre coins de la planète au cours des 12 derniers mois. J'ai notamment visité la Russie, l'Argentine et l'Uruguay.

Mon séjour en Russie fut particulièrement significatif. Le ferme engagement du gouvernement russe d'établir un système antidopage efficace et la loi adoptée permettant l'importation et l'exportation d'échantillons constituent des développements importants dans cette région sportive d'envergure.

Je suis également très satisfait de mes rencontres en Amérique du Sud, où j'ai été accueilli par les ministres des Sports de l'Argentine et de l'Uruguay, et plusieurs

représentants officiels impliqués dans la lutte contre le dopage dans le sport sur ce continent.

On oublie aisément que l'AMA n'a que dix ans. Néanmoins, en si peu de temps, l'organisation a réalisé des progrès énormes et a fait avancer la cause dans le sport à l'échelle mondiale.

Cela n'est nulle part plus évident que la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, qui a obtenu son 150^e signataire en 2010, avant de terminer l'année avec 152 pays qui ont ratifié la convention.

Cette adhésion à la cause s'est également manifestée par les contributions des gouvernements à l'AMA, et ce, en dépit de la conjoncture économique difficile. En 2010, l'AMA a perçu 98,6 % des contributions promises, en plus de la somme versée par le Comité international olympique.

Même si 95 % de la population mondiale adhère aux valeurs de l'AMA, il ne faut pas relâcher nos efforts. Au contraire, nous devons être plus vigilants puisque les sportifs qui se dopent et leur entourage trouvent des moyens de plus en plus sophistiqués pour contourner le système.

Dans cet esprit, j'ai été ravi de la signature de la Déclaration conjointe de collaboration entre l'AMA et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM). Cet accord contribuera à identifier les composés médicinaux ayant un potentiel dopant, à minimiser les risques de mésusage de médicaments en développement et à créer des méthodes de détection.

Le Passeport biologique de l'Athlète (PBA) et le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) — deux éléments essentiels dans la lutte contre le dopage — ont continué de progresser. Le PBA a en effet été reconnu comme un outil

important à la suite de la première sanction d'un sportif, par une organisation sportive, en fonction des données de son Passeport.

Nous sommes de plus en plus conscients qu'à elles seules, les analyses ne peuvent remporter la bataille contre les tricheurs. C'est pourquoi l'AMA est déterminée à développer une approche plus cohérente en favorisant la coopération entre diverses autorités.

L'AMA doit faire preuve de souplesse et de créativité dans le cadre de son mandat. Avec le soutien précieux de ses partenaires et des diverses autorités, nous continuerons nos efforts pour minimiser l'impact de ce qui est la plus grande menace du sport moderne.

Le partage des informations avec les instances du monde entier chargées de l'application des lois s'avère essentiel dans la lutte contre le dopage. L'AMA joue un rôle de catalyseur proactif de premier plan dans ce domaine.

Nous devons continuer à diffuser notre message antidopage avec ténacité, en particulier auprès des personnes qui se trouvent au cœur du monde sportif. En maintenant une écoute active, nous parviendrons à rendre nos programmes antidopage encore plus efficaces.



Ce fut une grande année pour le sport à l'échelle mondiale et l'AMA a poursuivi sa lutte contre le dopage sur plusieurs fronts.

La supervision de la conformité du Code demeure une composante essentielle du rôle de réglementation de l'AMA. À cet égard, nous avons déployé des efforts importants en 2010. Nous avons offert notre appui pour le développement de programmes antidopage efficaces au Brésil, en Jamaïque, au Nigéria, en Russie et en Turquie. Le dopage dans le sport est un problème mondial. Pour l'enrayer, il faut mettre en place des systèmes rigoureux, partout dans le monde.

L'AMA a fait des avancées scientifiques importantes en matière de lutte contre le dopage dans le sport, notamment au niveau de la détection de l'hormone de croissance humaine (hGH). À ce chapitre, de premières sanctions ont été imposées à des sportifs du Royaume-Uni et du Canada. En outre, l'AMA a fait des progrès dans la détection du dopage génétique. Grâce au financement de l'AMA, des chercheurs allemands ont mis au point un test éprouvé qui confirme l'usage de cette méthode interdite.

L'AMA a aussi perfectionné ses systèmes antidopage, particulièrement en instaurant de nouvelles lignes directrices harmonisées pour le Passeport biologique de l'Athlète et le développement de ses modules stéroïdien et endocrinien.

En outre, l'AMA a continué d'améliorer le module d'informations sur la localisation d'ADAMS — le système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA — afin de le rendre plus convivial pour les sportifs.

Depuis un certain temps, l'AMA insiste sur le fait que la lutte contre le dopage représente beaucoup plus que des analyses et des contrôles. Le lancement de la campagne Dis NON! au dopage en 2010 est un pas dans ce sens. Cette campagne invite les organisations à promouvoir leur engagement en faveur du sport sans dopage et constitue un outil de plus dans l'approche à multiples niveaux de l'AMA en matière de dopage dans le sport. À ce jour, une douzaine d'organisations ont adopté la campagne et nous nous attendons à ce que d'autres les imitent au cours des douze prochains mois.

Je suis également satisfait de la création de l'outil Entraîneurs Franc Jeu qui s'est mérité deux prix prestigieux cette année. Il est évident que la sensibilisation de la jeunesse aux dangers du dopage demeure un moyen fondamental de briser le cercle vicieux.

Je tiens à remercier chaleureusement la ville de Johannesburg, qui a été retenue à titre de ville-hôtesse de la IV^e Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à la fin de 2013. La Conférence représente une étape importante pour toute la communauté antidopage, notamment parce qu'elle sera l'aboutissement de la prochaine révision du Code mondial antidopage.

Message du Directeur général

Le sport est menacé de toutes parts par la malhonnêteté sous toutes ses formes.

Le rôle de l'AMA est d'éradiquer du sport les tricheurs. Le problème est de taille. Avec le soutien indispensable de nos partenaires, nous continuerons à relever le défi.

Avec la complicité accrue du monde interlope, les sportifs qui se dopent trouvent des subterfuges de plus en plus sophistiqués pour ne pas être démasqués. C'est un fait que l'influence des criminels prend beaucoup d'ampleur dans le milieu sportif; les histoires de corruption, de paris illégaux et de trafic de drogues qui déferlent tous les jours dans la presse doivent être prises très au sérieux.



Comité Exécutif 2010 de l'AMA

Président

Hon. John FAHEY, CA
Australie

Vice-Président

Pr Arne LJUNGVIST
Membre du Comité international olympique (CIO),
Président de la Commission médicale du CIO
Suède

Mouvement Olympique

Représentant du CIO

M. Francesco RICCI BITTI
Membre du CIO, président de l'ITF (tennis)
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

M. Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Pat McQUAID
Membre du CIO
Président de l'UCI (cyclisme)
Irlande

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, président de la FIS (ski)
Suisse

Représentante de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO,
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Égypte

Autorités Publiques

Représentant de l'Europe

M. Jaime LISSAVETZKY
Secrétaire d'État aux Sports
Espagne

Représentant de l'Afrique

M. Samir LABIDI
Ministre de la jeunesse, des sports
et de l'éducation physique
Tunisie

Représentant des Amériques

M. Edward JURITH
Conseiller principal au Directeur
des affaires juridiques,
Bureau national de lutte contre
les drogues aux États-Unis
États-Unis
(Janvier–Novembre)

M. Patrick WARD
Directeur adjoint par intérim
Section de la réduction de l'approvisionnement
en drogues illicites,
Bureau national de lutte contre
les drogues aux États-Unis
États-Unis
(Décembre)

Représentant de l'Asie

M. Kan Suzuki
Ministre des Sports
Japon

Représentant de l'Océanie

Mme Kate ELLIS
Ministre des Sports
Australie
(Janvier–Août)
M. Mark ARBIB
Ministre des Sports
Australie
(Septembre–Décembre)

Conseil de Fondation 2010 de l'AMA

Président

Hon. John FAHEY, CA
Australie

Vice-Président

Pr Arne LJUNGVIST
Suède

Mouvement Olympique

Représentants du CIO

M. Richard W. POUND
Membre du CIO
Canada

M. Robin MITCHELL
Membre du CIO
Fidji

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Guatemala

M. Joseph BLATTER
Membre du CIO, président de la FIFA
(football)
Suisse

Représentants de l'ACNO

M. Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission
médicale de l'Organisation sportive
panaméricaine (ODEPA)
Brésil

M. Richard YOUNG
Avocat, Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

M. Craig REEDIE
Royaume-Uni

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

Représentants de l'ASOIF

M. Tamas AJAN
Membre du CIO, président de l'IWF
(haltérophilie)
Hongrie

M. Pat McQUAID
Irlande

M. Francesco RICCI BITTI
Italie

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Mme Claudia Bokel
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Allemagne

Mme Beckie SCOTT
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Canada

Mme Rania Amr ELWANI
Égypte

M. Alexander POPOV
Membre du CIO, Membre de la Commission
des athlètes du CIO
Fédération russe

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

M. Philip CRAVEN
Membre du CIO, président du CIP
Royaume-Uni

Autorités Publiques

Représentants des États membres de l'Union européenne

M. Philippe MUYTERS
Ministre du Sport - Flandre
Belgique

M. Jaime LISSAVETZKY
Espagne

M. Attila CZENE
Secrétaire d'État aux Sports
Hongrie
(Juillet–Décembre)

Mme Lena ADELSON LILJEROTH
Ministre de la Culture
Suède
(January–June)

Représentants du Conseil de l'Europe

Mme Maud De BOER-BUQUICCHIO
Secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe
France

Ms Snežana SMARDŽIĆ MARKOVIĆ
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Serbie

Représentants de l'Afrique

M. Michel ZOAHO
Ministre des Sports et de l'Éducation physique
Cameroun

M. Pedrito CAETANO
Ministre des Sports et de l'Éducation physique
Mozambique

M. Charles BAKKABULINDI
Ministre d'État aux Sports
Ouganda

Représentants des Amériques

M. Claudio MORRESI
Secrétaire aux Sports, président
du Conseil sud-américain des Sports
(CONSUDE)
Argentine

M. Gary LUNN
Secrétaire d'État aux Sports
Canada

M. Edward JURITH
États-Unis
(Janvier–Octobre)

M. Patrick WARD
États-Unis
(Novembre–Décembre)

M. Bernardo DE LA GARZA HERRERA
Président, Commission nationale pour
la culture physique et le sport
Mexique

Représentants de l'Asie

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration
générale d'État pour le Sport
Chine

M. Kan SUZUKI
Japon

M. Kamal A. HADIDI
Président, Organisation nationale
antidopage de Jordanie
Jordanie

M. Dato' Ahmad Shabery CHEEK
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie

Représentants de l'Océanie

Mme Kate ELLIS
Australie
(Janvier–Août)

M. Mark ARBIB
Australie
(Septembre–Décembre)

M. Murray McCULLY
Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande



Le Code :

acceptation, mise en place et conformité

Le 1^{er} janvier 2009, la version révisée du Code mondial antidopage est entrée en vigueur. En novembre 2011, l'AMA présentera le premier rapport de conformité au Code à son Conseil de fondation. D'ici là, des rapports intérimaires ont été régulièrement soumis au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'AMA.

L'AMA a continué d'appuyer activement les organisations antidopage dans leurs démarches de conformité avec le Code. L'Agence a examiné les règles des signataires du Code en leur fournissant des conseils et des modèles de bonnes pratiques pour faciliter la mise en place

complète et efficace du code révisé. En outre, l'AMA a aidé les signataires à implanter des programmes antidopage efficaces et conformes au Code.

L'AMA a aussi continué de superviser l'acceptation du Code par les organisations sportives et d'en rapporter les progrès. À la fin de l'année, quelque 650 organisations avaient accepté le Code.



wada-ama.org/code



Supervision du Code : Sanctions pour dopage

À titre de gardienne du Code, l'AMA a supervisé les décisions prises dans les cas liés au dopage et exercé son droit d'appel indépendant quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2010, l'AMA a examiné 1 410 décisions, dont 14 ont fait l'objet d'un appel.

À la fin de l'année, parmi les 14 décisions portées en appel par l'AMA :

- Trois étaient toujours en instance devant le TAS
- Trois avaient été admises par le TAS
- Trois avaient été admises par une fédération internationale
- Deux avaient été admises par un organisme national d'appel
- Deux étaient en instance devant un organisme national d'appel
- Une avait été admise par une fédération nationale



Convention UNESCO

95% de la population mondiale

Au 3 novembre 2010, 150 pays avaient ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. À la fin de l'année, ce nombre s'élevait à 152, ce qui représente une augmentation de 22 pays par rapport à 2009. En 2010, en raison d'une progression significative, le taux de ratification fut un record au sein de l'UNESCO, et l'AMA a continué à encourager les 41 pays non-signataires à compléter le processus.

Plusieurs pays poursuivant le processus de ratification disposent de systèmes antidopage moins élaborés. Cette réalité met en évidence la pertinence du programme des organisations régionales antidopage (ORAD) de l'AMA.

Pour consulter la liste des pays signataires et non-signataires, consultez :



wada-ama.org/convention-unesco

Fonds volontaire de l'UNESCO (pour l'élimination du dopage dans le sport)

Le Fonds volontaire de l'UNESCO s'avère un incitatif majeur pour ratifier la Convention car seuls les pays signataires peuvent effectuer une demande de subvention. Il a d'ailleurs été créé dans le but d'aider les gouvernements à mettre en place la Convention. En 2010, son impact fut évident puisque le Comité d'approbation du Fonds volontaire de l'UNESCO a approuvé 24 demandes : un record par rapport aux huit demandes reçues en 2009. En 2010, l'AMA a continué de déployer des efforts pour faire avancer les demandes auprès du Fonds volontaire et d'exercer son rôle de conseillère auprès du Comité d'approbation du Fonds volontaire, tel que mandatée par la Convention.



wada-ama.org/fondsunesco

Sous l'impulsion de l'AMA, le modèle antidopage traditionnel a évolué d'une stratégie axée sur les sportifs, les contrôles, la recherche et l'éducation vers une nouvelle approche plus complète, incorporant l'entourage du sportif et les éléments en amont du dopage.

Cette stratégie s'appuie sur les preuves recueillies par les autorités chargées de l'application de la loi, et partagées avec les organisations antidopage et les autorités sportives. Elle a pour but de découvrir des activités de dopage comme le trafic ainsi que des violations de règles antidopage qui n'auraient pu être décelées au moyen de contrôles.

Étant donné que les autorités chargées de l'application de la loi et les organismes gouvernementaux ont des pouvoirs d'enquête leur permettant de s'attaquer aux sources et aux fournisseurs de substances illicites, ils découvrent souvent des preuves de violation des règles antidopage. Par ailleurs, les autorités antidopage et sportives recueillent des informations clés, surtout dans le domaine scientifique et avec l'aide considérable des sportifs qui cherchent à obtenir des sanctions atténuées. Le partage de ces informations avec les autorités chargées de l'application de la loi s'est avéré fructueux.

L'AMA collabore avec les gouvernements et le Mouvement sportif afin de mettre en place des lignes directrices en matière de partage d'informations. En vertu de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, les gouvernements doivent veiller à la mise en place et à l'application de lois en matière de production et de distribution de substances dopantes, et à l'imposition de sanctions dissuasives à l'égard des contrevenants.

En 2008, l'AMA a mis sur pied un projet de recherche conjoint avec l'UNESCO visant à répertorier les législations existantes dans les pays qui interdisent

la production, la distribution et la possession de substances améliorant la performance. Les travaux se sont poursuivis en 2010, lors de la deuxième phase du projet, par la collecte de données plus détaillées permettant à l'AMA d'avoir une meilleure vue d'ensemble des pays qui ne disposent pas de mécanismes adéquats d'application de la loi.

Les conclusions de ce projet conjoint AMA-UNESCO seront partagées avec Interpol, la plus grande organisation de police criminelle internationale, afin de lutter efficacement contre la production et le trafic de substances illégales. L'AMA a aussi signé un protocole d'entente avec Interpol en 2009. À la suite de cet accord, un agent d'Interpol, détaché par le gouvernement français, agit à titre d'officier de liaison entre l'AMA, ses partenaires et les bureaux d'Interpol. L'AMA contribue aux coûts de cette initiative. L'AMA prévoit également signer une entente similaire avec l'Organisation mondiale des douanes.

Tous ces projets de collaboration fourniront une base solide pour encourager la mise en place de lois adéquates dans tous les pays membres de l'UNESCO et permettront aux autorités chargées de l'application de la loi de lutter plus efficacement contre le trafic de substances dopantes.



wada-ama.org/enquetes

Enquêtes

ADAMS

Coordination antidopage

Le Code mondial antidopage impose à l'AMA l'obligation de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code. Le système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA a été conçu dans ce but en étant un centre d'échanges de données antidopage.

ADAMS est un outil en ligne permettant aux partenaires de partager d'importantes informations et activités liées à la lutte contre le dopage à même un seul système hautement sécuritaire — ces éléments comprennent la transmission d'informations sur la localisation par les sportifs, les demandes de contrôle par les organisations antidopage, la transmission de résultats par les laboratoires et la gestion des résultats par les organisations antidopage (OAD).

ADAMS a été spécialement conçu pour les partenaires de l'AMA et mis gratuitement à leur disposition en ligne en neuf langues.

À la fin de 2010, 67 fédérations internationales (FI) et 58 organisations nationales antidopage (ONAD) utilisaient ADAMS. Les 35 laboratoires accrédités par l'AMA ont transmis les résultats de leurs contrôles de compétences et tous les résultats d'analyses anormaux au moyen d'ADAMS.

ADAMS au service des grandes manifestations

Le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP) ont mis ADAMS à contribution avec succès aux Jeux olympiques et paralympiques 2010 de Vancouver. Les intervenants clés des deux organisations et ceux du Comité d'organisation des Jeux de Vancouver (COVAN) ont reçu une formation de l'AMA afin d'avoir une compréhension optimale du système.

Plusieurs autres organisateurs de grandes manifestations sportives (OGM) ont également utilisé ADAMS lors d'événements d'envergure en 2011, notamment lors de la planification des Jeux asiatiques d'hiver (Astana, Kazakhstan) et des Jeux mondiaux universitaires de la FISU (Erzurum, Turquie).

166 000

profils de sportifs

33 500

sportifs ayant transmis des informations sur leur localisation

19 500

autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

198 600

résultats d'analyses rapportés par les laboratoires

avril 2011

Améliorations d'ADAMS

La priorité pour ADAMS demeure l'amélioration continue du module d'information sur la localisation des sportifs. Cette composante importante qui facilite la transmission directe par les sportifs de renseignements sur leur localisation dans le but de favoriser les contrôles efficaces a été un impératif en 2010. Visant à rendre ADAMS plus convivial auprès de tous les sportifs, les améliorations à ce module seront complétées en 2011.



wada-ama.org/fr/ADAMS

L'AMA continue de sensibiliser les sportifs et les partenaires du monde entier en fournissant des informations sur la lutte contre le dopage au moyen de canaux variés, en plusieurs langues.

Programme et modèle de sensibilisation des sportifs

Le programme de sensibilisation des sportifs est une plateforme qui permet à l'AMA de sensibiliser les sportifs du monde entier et de susciter les échanges. En 2010, quatre manifestations d'envergure ont accueilli ce programme, touchant près de 7 500 sportifs, entraîneurs et officiels :

- **Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver**, Vancouver, Canada (12-28 fév. – 12-21 mars)
- **Jeux du Commonwealth**, New Delhi, Inde (3-14 oct.)
- **Jeux asiatiques**, Guangzhou, Chine (12-27 nov.)

Le modèle de sensibilisation des sportifs de l'AMA a continué d'offrir aux partenaires les outils nécessaires pour réaliser des activités de sensibilisation, sans frais et selon une approche clés en main. Les partenaires qui s'inscrivent reçoivent des modèles de bannières et de matériel éducatif ainsi qu'un guide facilitant la mise en place de leur programme de sensibilisation.

Le modèle a connu un succès inégalé en 2010, alors que 77 organisations ont utilisé le modèle de sensibilisation dans le cadre de leurs activités, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à 2009.



wada-ama.org/sensibilisation

Relations avec les médias

Au début de 2010, l'intérêt des médias du monde entier a convergé vers les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver.

L'AMA a organisé une conférence de presse avant les Jeux à Vancouver et plus de 100 représentants des médias y ont pris part. Le président, John Fahey, et le directeur général, David Howman, ont abordé deux sujets : le rôle et les activités de l'AMA dans le cadre des Jeux.

En janvier, l'AMA a organisé son cinquième Symposium pour les médias à Lausanne, en Suisse et y a présenté les principales activités de l'Agence et les questions d'actualité en matière de lutte contre le dopage. Parmi les autres activités importantes de grande portée, notons la première Journée pour les médias nord-américains, une conférence de presse aux Jeux du Commonwealth, une rencontre avec les médias sur une entente avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM).

Nouvelles plateformes

Pour solliciter la participation des journalistes, des sportifs, des jeunes et du public en général en 2010, l'AMA a utilisé un moyen novateur, soit les médias sociaux. Après l'exploration de possibilités offertes par les médias sociaux et le développement d'une approche, l'AMA a lancé ses activités à temps pour les Jeux olympiques et paralympiques. À la fin de l'année, les médias sociaux de l'AMA accueillaient plus de 4 000 adeptes, qui recevaient des informations quotidiennes sur les questions antidopage.

Dis NON! au dopage

Dis NON! au dopage est une campagne de sensibilisation qui encourage les communautés sportives et antidopage à témoigner de leur engagement en faveur du sport sans dopage en intégrant des éléments visuels verts aux équipements sportifs et aux lieux de compétition. Le concept souligne l'importance du respect et du franc jeu. La campagne constitue un point de départ pour la création de programmes d'éducation antidopage significatifs et efficaces.

L'AMA a créé des outils à l'intention des partenaires afin qu'ils puissent mettre en place leur propre campagne Dis NON! au dopage, et ce, gratuitement.

Utilisée avec succès en Finlande par la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF), la campagne Dis NON! au dopage a également été lancée en mai aux Championnats du monde de hockey sur glace (IIHF), en Allemagne.

Parmi les autres organisations ayant adopté la campagne avec succès figurent : la Coupe du monde de la FIFA, la Fédération internationale de tir à l'arc (FITA), la Fédération internationale de floorball et l'Organisation nationale antidopage du Brésil. Diverses organisations ont manifesté leur intérêt à l'égard de la campagne pour 2011.



wada-ama.org/nonaudopage

DIS NON!
AU DOPAGE
AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

Science et recherche

Liste des substances et méthodes interdites

L'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste). Cet exercice qui s'étend sur toute l'année est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'AMA.

La Liste 2011 a été élaborée tout au long de 2010. Ainsi, un projet de Liste a été partagé avec les partenaires pour consultation. La Liste finale a été approuvée par le Comité exécutif en septembre et publiée trois mois avant son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011.

La Liste 2011 est disponible sur le site Web de l'AMA.

Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est également chargée de l'accréditation et de la ré-accréditation des laboratoires d'analyse du dopage dans le monde. Il existe 35 laboratoires accrédités par l'Agence et supervisés par un système d'évaluation externe de la qualité.

En 2010, le laboratoire d'Almaty (Kazakhstan) a reçu son accréditation officielle. Ceux de Buenos Aires (Argentine), de Doha (Qatar) et de Mexico (Mexique) ont poursuivi leurs démarches afin d'accéder à la phase probatoire. Plusieurs pays et laboratoires ont exprimé leur intérêt de faire partie du réseau de laboratoires accrédités par l'AMA. L'accréditation du laboratoire de Penang (Malaisie) a été révoquée en 2010.

Recherche scientifique

Le programme de recherche scientifique de l'AMA a contribué au développement et à la mise en place des moyens de détection de substances et méthodes dopantes.

En 2010, l'AMA a reçu 84 projets de recherche scientifique émanant de chercheurs de 24 pays des cinq continents. Trente-quatre ont été retenus pour un financement total de 4,5 millions US \$, soit 16 % du budget annuel de l'AMA. L'investissement total de l'AMA en matière de recherche scientifique depuis 2001 s'élève à 51 millions US \$.

En 2010, l'AMA a reçu 84 projets de recherche scientifique émanant de chercheurs de 24 pays des cinq continents.

En juillet 2010, la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et l'AMA ont signé une entente de collaboration afin de faciliter le partage d'informations entre l'industrie pharmaceutique et le milieu antidopage. L'objectif est de minimiser les risques de mésusage par les sportifs de médicaments en développement.

En 2010, près de 75 publications et plusieurs présentations faites dans le cadre de conférences ont souligné le soutien important de l'AMA pour les activités de recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage.



wada-ama.org/fr/Science-et-medecine

En 2010, l'AMA a continué à se concentrer sur tous les aspects de la santé des sportifs, y compris la promotion d'une meilleure compréhension des dangers du dopage.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Les sportifs présentant des conditions médicales justifiées et documentées peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour une substance ou une méthode interdite. L'objectif principal du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) est de garantir l'harmonisation, dans tous les sports et dans tous les pays, des procédures pour accorder une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Dans le cadre de son rôle de supervision, l'AMA vérifie les AUT autorisées par les organisations antidopage.

Le SIAUT révisé est entré en vigueur en 2009. En 2010, seule la section 9 « Déclaration d'usage » a été modifiée. Désormais, aucune substance ou méthode interdite, selon la Liste des interdictions, ne requiert de demande de déclaration d'usage. Par conséquent, l'AMA a mis à

Passeport biologique de l'Athlète

Le principe fondamental du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) est le suivi à long terme de variables biologiques sélectionnées qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage. Le Passeport biologique de l'Athlète peut constituer un moyen de détecter les violations des règles antidopage conformément à l'article 2.2 du Code mondial antidopage (Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite). Les informations issues des profils des sportifs permettent également de cibler plus efficacement les sportifs lors des contrôles traditionnels du dopage.

Au terme d'une vaste consultation auprès d'experts et de partenaires, l'AMA a finalisé les Lignes directrices opérationnelles du Passeport biologique de l'Athlète ainsi que des protocoles harmonisés liés au prélèvement,

Médecine

jour tous les documents liés aux AUT, depuis les lignes directrices jusqu'aux sections Questions-réponses, afin d'appuyer les décisions des comités AUT et de refléter les changements apportés au SIAUT.

Les informations médicales éclairant les décisions des comités des AUT par rapport aux maladies musculo-squelettiques, au TDHA (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité) et aux perfusions intraveineuses sont continuellement actualisées par le groupe d'experts des AUT de l'AMA.

au transport et à l'analyse des échantillons sanguins et à la gestion des résultats.

Les lignes directrices opérationnelles s'appliquant au Passeport biologique de l'Athlète ont été approuvées par le Comité exécutif de l'AMA le 1^{er} décembre 2009. Ce document fournit un survol des principes scientifiques dans le cadre du module hématologique du Passeport biologique de l'Athlète ainsi que des conseils pour la mise en place d'un tel programme. L'AMA fournit également son soutien direct aux différentes OAD.

L'AMA a poursuivi ses échanges avec les intervenants internes et externes afin d'améliorer le module hématologique du PBA, et de développer les modules stéroïdien et endocrinien.



wada-ama.org/passeport



Education

En 2010, l'AMA a collaboré avec ses partenaires afin de les aider à développer des programmes éducatifs antidopage fondés sur les valeurs. Le point culminant de ces efforts : le lancement du programme Génération Franc Jeu et Entraîneurs Franc Jeu, un outil d'apprentissage antidopage informatique destiné aux entraîneurs.

Programme Génération Franc Jeu

Le programme Génération Franc Jeu offre aux jeunes sportifs une plateforme pour démontrer leur engagement en faveur des idéaux du franc jeu et en savoir davantage sur le sport sans dopage. Ce programme a d'abord été testé aux Jeux de la Jeunesse du Commonwealth 2008 et aux Jeux africains de la Jeunesse 2010.

L'élément clé du programme Génération Franc Jeu, soit le jeu de simulation Défi Franc Jeu, a été lancé lors des premiers Jeux olympiques de la Jeunesse à Singapour. En relevant le Défi Franc Jeu, les jeunes sportifs peuvent mesurer l'impact de leurs décisions sur leur carrière sportive et sur leur vie en général.

Les activités de l'AMA aux Jeux de Singapour ont été les plus populaires des sept initiatives culturelles et éducatives. Les activités de l'Agence sont présentées dans une vidéo produite par le CIO.

Entraîneurs Franc Jeu

Entraîneurs Franc Jeu est une évolution de la Mallette des entraîneurs. Il s'agit d'un outil d'apprentissage antidopage informatique gratuit destiné aux entraîneurs de sportifs d'élite et récréatifs. En 2010, Entraîneurs Franc Jeu a reçu des prix prestigieux de l'*International Academy of the Visual Arts* et de l'Association internationale d'apprentissage en ligne (AIAL).

Outils et ressources en éducation

Depuis que l'Éducation est devenue une disposition obligatoire du Code mondial antidopage 2009, l'objectif de l'AMA est de rendre l'éducation antidopage facile et accessible. En 2010, afin d'aider ses partenaires à développer leurs programmes d'éducation, l'AMA a actualisé ses outils existants, tout en développant de nouvelles ressources. Voir liste ci-contre.

Recherche en sciences sociales

Le programme de recherche en sciences sociales de l'AMA permet à l'Agence de recueillir des informations précieuses pour le développement de programmes éducatifs efficaces de prévention. L'AMA a reçu 25 propositions de projets provenant de 21 pays à la suite de l'appel d'offres lancé dans le cadre de son programme de subventions pour la recherche en sciences sociales 2010. L'AMA a financé dix projets et octroyé des ressources à deux projets de recherche ciblée. Les rapports finaux du programme de recherche en sciences sociales sont disponibles sur le site Web de l'AMA.

Prix des jeunes chercheurs

Lancé en 2010, le Prix des jeunes chercheurs de l'AMA encourage des étudiants de niveau maîtrise à consacrer leur sujet d'étude à la lutte contre le dopage dans le sport. Quatre prix de 2 000 \$ US seront attribués pour récompenser des projets de recherche qui contribueront au développement de stratégies efficaces de prévention du dopage.

ressources

- Mallette pour les entraîneurs, enseignants, agents de programme et agents de contrôle du dopage
- Brochure sur les dangers du dopage
- Livres de la collection *Choisis ta propre aventure*
- Vidéo sur le contrôle du dopage
- Zone Jeunesse
- Entraîneurs Franc Jeu
- Défi Franc Jeu



wada-ama.org/fr/Education-Sensibilisation

Le développement des activités de lutte contre le dopage demeure un axe stratégique clé de l'AMA. L'Agence collabore étroitement avec les pays sur une base individuelle et avec les organisations régionales antidopage (ORAD) afin de mettre en place des programmes antidopage nationaux et régionaux efficaces qui renforceront la lutte contre le dopage dans le sport.

Développement antidopage

Organisations régionales antidopage

Les organisations régionales antidopage (ORAD) ont réalisé des avancées grâce au partage de ressources et d'expertise. Au cours des six dernières années, l'AMA a travaillé en partenariat avec 122 pays grâce à la création de 15 ORAD : Afrique (6), Asie (5), Amériques (2), Océanie (1) et Europe (1). L'idée de réunir des pays a permis de réunir les ressources requises afin de développer des programmes de contrôle et d'éducation tout en favorisant une sensibilisation accrue en matière de lutte contre le dopage.

En 2010, l'AMA a aidé les ORAD à évaluer en profondeur leurs activités et leurs programmes antidopage respectifs. Ces évaluations ont permis aux ORAD de développer des plans d'action favorisant la mise en place et la durabilité de programmes antidopage efficaces. En outre, les ONAD bien établies ont organisé des ateliers de formation destinés aux agents de contrôle du dopage de plusieurs ORAD.

L'AMA a aussi obtenu le soutien du gouvernement japonais pour les ORAD d'Asie, de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage (CONFEJES) pour les ORAD des pays africains d'expression francophone, du gouvernement australien pour l'ORAD d'Océanie ainsi que du gouvernement canadien pour l'ORAD des Caraïbes.



wada-ama.org/fr/Communaute/ORAD

Développement des organisations nationales antidopage

Outre sa collaboration avec les ORAD, l'AMA travaille aussi sur une base individuelle avec les pays qui ont besoin de soutien pour la mise en place de programmes nationaux de lutte contre le dopage. Pour chacun des pays concernés, l'AMA a évalué les structures de l'organisation nationale antidopage (ONAD) et fait des recommandations officielles afin de les appuyer dans le cadre de leur développement.

Ces recommandations concernent parfois la création de partenariats avec des ONAD bien établies pour accélérer et soutenir le processus de mise en place de nouvelles ONAD.



wada-ama.org/fr/Communaute/ONAD



Mission des OI

Le programme des Observateurs indépendants (OI) de l'AMA contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public en supervisant et en auditant au hasard, et de manière neutre et impartiale, toutes les étapes du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives. Les équipes des observateurs indépendants sont formées d'experts du monde entier dans différents domaines liés à la lutte contre le dopage.

Depuis son lancement en 2000 aux Jeux olympiques de Sydney, le programme des OI a observé les programmes antidopage de plus de 30 grandes manifestations sportives, y compris les Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver (Canada). La mission olympique des OI, dirigée par M. Scott Burns, ancien membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, était la sixième du genre, à l'invitation du CIO.

L'équipe comprenait des experts externes ainsi que des membres de la direction de l'AMA ayant une grande expertise en antidopage. Cette mission des OI différait de toutes les missions olympiques précédentes à cause de son format de type audit. Ce format fait appel à un système d'évaluation permettant d'identifier toute procédure non conforme et d'aviser les organisateurs dans le cadre de réunions quotidiennes avec le président des OI. Durant ces rencontres, l'équipe peut proposer différentes mesures correctives et améliorations. Cet exercice quotidien, contrairement à la production d'un seul rapport final, a été bien accueilli par les intervenants sur place à Vancouver, qui ont admis avoir tiré profit des commentaires fournis. L'équipe a également soumis un rapport final publié sur le site Web de l'AMA.

Pour la cinquième fois, une équipe de quatre membres a été déployée aux Jeux paralympiques en mars 2010. Elle était chapeautée par Mme Kate Mittelstadt de l'Association des organisations nationale antidopage. Cette mission a adopté l'approche de type audit, et ce, pour une deuxième année (la première étant à Beijing par le CIP). Le rapport final a été publié peu de temps après le Jeux.

Il y a eu trois autres missions des OI de type audit en 2010. Une équipe d'OI de l'AMA a été invitée par l'UCI au Tour de France, en juillet. Compte tenu de la durée de la mission (26 jours), l'AMA a envoyé deux équipes de trois personnes sur place, respectivement dirigées par Andy Parkinson, de l'Agence antidopage du Royaume-Uni et Tim Ricketts, du Conseil international de rugby. Un rapport final a été publié après l'événement.

Une équipe d'OI de cinq membres a supervisé le programme de contrôle du dopage des Jeux du Commonwealth à New Delhi (Inde), en octobre 2010. Cette mission était menée par Anders Solheim, d'Antidopage Norvège. Dans le même ordre d'idées, Joseph de Pencier, anciennement du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), a dirigé une mission des OI aux Jeux asiatiques de Guangzhou (Chine), en novembre. Les deux rapports ont été diffusés peu de temps après les événements.



wada-ama.org/observateursindependants

Contrôles hors compétition

En 2010, l'AMA a poursuivi son programme indépendant de contrôles hors compétition en complément aux programmes des 42 fédérations internationales (FI).

Les contrôles ont été réalisés par des agences de prélèvement d'échantillons pour le compte de l'AMA. L'objectif du programme est d'effectuer des contrôles dans des régions du monde où les programmes de contrôles ne sont pas suffisamment élaborés ou sont inexistantes, et ce, pour appuyer les progrès des organisations régionales antidopage (ORAD) et renforcer la supervision de la conformité exigée par l'AMA. Ce faisant, le programme de contrôle de l'AMA a aidé les FI à développer des programmes conformes au Code, tout en soutenant un programme de développement durable des ORAD.

En 2010, le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a atteint son objectif en réalisant plus de 2 000 contrôles, y compris des prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance, des transfusions et des transporteurs d'oxygène basés sur l'hémoglobine. Les échantillons recueillis dans le cadre du programme de contrôles hors compétition de l'AMA ont donné lieu à 1 971 analyses d'urine et à 245 analyses de sang dans 75 pays, auprès de sportifs de 94 nationalités.

Dans le cadre du programme de 2010, 42 FI ont été ciblées. Ces contrôles ont été effectués en conformité avec les règles des FI concernées et avec le Programme mondial anti-dopage. Le programme a donné lieu à 35 résultats d'analyse anormaux. À ce jour, trois de ces cas ont constitué des violations des règles antidopage. Les FI sont responsables de la gestion des résultats de ces contrôles.



wada-ama.org/fr/Ressources/Statistiques



Revue financière 2010

2010 Revue financière



En dépit de la situation économique difficile à l'échelle mondiale, l'AMA a réussi à percevoir 98,6 % de ses contributions en 2010 et tient à remercier ses partenaires pour leur soutien. L'AMA est confiante d'obtenir 100 % des contributions 2010 en 2011 après versement des contributions en retard.

Les états financiers annuels enregistrent un déficit de 642 986 \$ US, ce qui constitue un résultat positif par rapport aux prévisions de déficit de plus d'un million de dollars. Ceci s'explique par les gains sur change de 367 708 \$ US réalisés aux deuxième et troisième trimestres de l'année avec la force du dollar américain par rapport au dollar canadien et au franc suisse. Depuis lors, toutefois, le dollar américain a connu une baisse par rapport aux deux monnaies et l'impact s'est fait sentir sur les dépenses de l'AMA.

Des dépenses en immobilisations de 1,7 million \$ US ont été enregistrées en 2010, liées essentiellement aux rénovations du bureau principal de l'AMA et à l'acquisition du code source du système ADAMS. Les coûts des rénovations seront compensés par une réduction importante du loyer ainsi que par une subvention accordée par le propriétaire des locaux en 2012.

Le développement d'ADAMS continue et demeure une priorité pour l'AMA. Après avoir obtenu la propriété du code source, l'AMA peut maintenant gérer le système de façon indépendante. L'Agence publiera une version améliorée du système dans les plus brefs délais.

Les revenus des investissements ont été moins élevés que prévu en raison des taux peu élevés sur les marchés et d'une politique à faibles risques en matière d'investissements.

Les frais de litiges ont augmenté par rapport aux prévisions. Trois facteurs principaux expliquent cette hausse :

- L'AMA a été impliquée dans l'affaire Valverde, qui s'est avérée très onéreuse. Malheureusement, l'AMA n'a pas réussi à récupérer toutes les sommes que le Tribunal arbitral du sport lui a accordées. L'Agence continue à faire le nécessaire pour les récupérer.
- L'AMA est actuellement impliquée dans plusieurs causes civiles en Belgique et se voit forcée de participer à des procédures juridiques locales longues et complexes.
- La nouvelle règle du TAS exigeant que les parties en cause paient les coûts de litige en avance dans le cadre de causes nationales a eu un impact important sur les coûts de litiges de l'AMA.

Tout comme en 2009, l'AMA a été en contacts fréquents avec ses partenaires européens, particulièrement sur les questions de protection des données personnelles. L'AMA espère que cette collaboration fructueuse se poursuivra en 2011. Cependant, les nombreuses réunions liées à cette collaboration, surtout en Europe, ont engendré des dépenses supplémentaires qui s'inscrivent au budget des réunions intergouvernementales.

En 2010, l'Agence a respecté ses engagements en accord avec le budget approuvé. La situation financière globale de l'AMA demeure stable. Toutefois, l'AMA devra établir des priorités pour les années à venir puisque la réserve de fonds non attribués ne lui permettra pas d'assumer de pertes pendant plus de trois ans.

Contribution
du CIO

50 %

Contribution
du secteur public

50 %

Budget ►

25 902 056 \$ US

100 %

Montants reçus au 31/12/2010

12 951 028 \$ US

Le CIO verse dollar pour dollar l'équivalent de toute contribution du secteur public. 100 % des contributions ont été reçues au 23 décembre 2010.

98.6 %

Montants reçus au 31/12/2010

12 773 762 \$ US

Solde dû : 177 265 \$ US

Contributions additionnelles :
323 183 \$ US

Contributions du secteur public par région

Montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2010 pour l'année budgétaire 2010

Afrique

89.7 %

Montants facturés

64 755 \$ US

Montants reçus

58 093 \$ US

Amériques

99.9 %

Montants facturés

3 755 798 \$ US

Montants reçus

3 753 764 \$ US

Asie

95.9 %

Montants facturés

2 649 780 \$ US

Montants reçus

2 541 220 \$ US

Europe

99 %

Montants facturés

6 151 738 \$ US

Montants reçus

6 091 729 \$ US

Océanie

100 %

Montants facturés

328 956 \$ US

Montants reçus

328 956 \$ US



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Agence mondiale antidopage
Lausanne

PricewaterhouseCoopers SA
avenue C.-F. - Ramuz 45
Case postale
1001 Lausanne
Tél: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses, ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance [art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO] et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Felix Roth
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Pierre-Alain Dévaud
Expert-réviseur

Lausanne, le 15 mai 2011

Annexe :

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2010

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2a)

	Notes	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	14 982 740	15 315 826	13 995 392	15 857 254
Placements disponibles à la vente	5b	1 300 000	4 000 000	1 214 331	4 141 404
Débiteurs	6	302 807	527 220	282 852	545 858
Autres actifs circulants	7	2 947 351	3 353 993	2 753 123	3 472 561
		<u>19 532 898</u>	<u>23 197 039</u>	<u>18 245 698</u>	<u>24 017 077</u>
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5b	11 805 654	8 086 784	11 027 673	8 372 661
Immobilisations corporelles	8	742 091	541 390	693 188	560 529
Immobilisations incorporelles	9	2 927 913	3 182 891	2 734 967	3 295 410
		<u>15 475 658</u>	<u>11 811 065</u>	<u>14 455 828</u>	<u>12 228 600</u>
Total des actifs		<u>35 008 556</u>	<u>35 008 104</u>	<u>32 701 526</u>	<u>36 245 677</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		730 642	379 808	682 493	393 237
Charges à payer	10	2 484 399	2 127 890	2 320 679	2 203 113
Contributions reçues d'avance		1 438 641	1 598 433	1 343 836	1 654 939
		<u>4 653 682</u>	<u>4 106 131</u>	<u>4 347 008</u>	<u>4 251 289</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	5 352 741	4 829 281	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation en USD		(1 346 241)	(822 781)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(9 374 395)	(6 742 163)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 401 152	1 553 027
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 241 842	2 484 842
Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente		376 371	280 484	351 569	290 400
Excédent de revenus sur les dépenses reporté		22 072 003	22 714 989	28 734 350	29 408 282
		<u>30 354 874</u>	<u>30 901 973</u>	<u>28 354 518</u>	<u>31 994 388</u>
Total des fonds propres		<u>35 008 556</u>	<u>35 008 104</u>	<u>32 701 526</u>	<u>36 245 677</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>35 008 556</u>	<u>35 008 104</u>	<u>32 701 526</u>	<u>36 245 677</u>

Les notes 1 à 21 font partie intégrante des présents états financiers.

État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2010

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2a)

	Notes	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	25 825 716	25 343 032	27 068 766	27 745 708
Subventions	14	2 031 434	1 939 542	2 129 211	2 123 423
Autres	15	211 933	185 317	222 134	202 886
Total des revenus		28 069 083	27 467 891	29 420 111	30 072 017
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	8 597 721	7 464 975	9 011 548	8 172 700
Frais de voyage et de logement		3 249 554	2 627 010	3 405 962	2 876 065
Information et communication		299 792	100 545	314 222	110 077
Frais de tests		1 617 570	1 415 457	1 695 427	1 549 651
Frais d'accréditation		349 616	316 531	366 444	346 540
Subventions de projets de recherche	17	5 933 043	6 478 044	6 218 613	7 092 203
Autres subventions		312 646	244 667	327 694	267 863
Éducation		54 941	43 099	57 585	47 185
Frais de consultants sur les projets		2 452 659	2 197 101	2 570 711	2 405 400
Frais administratifs		3 139 845	2 693 838	3 290 973	2 949 230
Frais informatiques		1 684 867	2 321 770	1 765 963	2 541 888
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 280 015	1 128 148	1 341 625	1 235 104
Radiation d'immobilisations corporelles		542 084	-	568 176	-
		29 514 353	27 031 185	30 934 943	29 593 906
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) avant produits financiers		(1 445 270)	436 706	(1 514 832)	478 111
Produits financiers (charges)					
Intérêts		558 752	679 830	585 647	744 282
Gains (pertes) à la cession de placements disponibles à la vente		(396)	57 036	(415)	62 443
Frais bancaires		(123 780)	(104 444)	(129 738)	(114 346)
Gains de change nets		367 708	669 037	385 406	732 465
		802 284	1 301 459	840 900	1 424 844
Excédent de revenus sur dépenses (des dépenses sur les revenus) de l'exercice		(642 986)	1 738 165	(673 932)	1 902 955

Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2010

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2a)

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) de l'exercice	(642 986)	1 738 165	(673 932)	1 902 955
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 280 015	1 128 148	1 341 625	1 235 104
Radiation d'immobilisations corporelles	542 084	-	568 176	-
Intérêts	(558 752)	(679 830)	(585 647)	(744 282)
Pertes (gains) à la cession de placements disponibles à la vente	396	(57 036)	415	(62 443)
Variation des				
Débiteurs	224 413	440 713	235 215	482 495
Autres actifs circulants	392 264	(646 116)	411 142	(707 373)
Créanciers	157 211	120 104	164 779	131 489
Charges à payer	356 509	105 266	373 668	115 247
Contributions reçues d'avance	(159 792)	828 028	(167 483)	906 530
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	1 591 362	2 977 442	1 667 958	3 259 722
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(324 124)	(97 665)	(339 725)	(106 924)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 250 076)	(1 684 556)	(1 310 245)	(1 844 262)
Intérêts reçus	573 131	716 501	600 717	784 429
Acquisition de placements	(4 936 495)	(3 829 480)	(5 174 100)	(4 192 539)
Produits à la cession de placements	4 013 116	4 431 867	4 206 277	4 852 036
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(1 924 448)	(463 333)	(2 017 076)	(507 260)
Variation des liquidités	(333 086)	2 514 109	(349 118)	2 752 462
Effets des modifications de cours de change	-	-	(1 512 744)	(546 970)
Liquidités au début de l'exercice	15 315 826	12 801 717	15 857 254	13 651 762
Liquidités à la fin de l'exercice	14 982 740	15 315 826	13 995 392	15 857 254

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2010

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2a)

	Capital de fondation USD	Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 1^{er} janvier 2009	4 688 671	(682 171)	1 500 000	-	63 497	23 376 824	28 946 821
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	1 738 165	1 738 165
Transfert à la réserve d'opération	-	-	-	2 400 000	-	(2 400 000)	-
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	216 987	-	216 987
Mouvement de change	140 610	(140 610)	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							1 955 152
Solde au 31 décembre 2009	4 829 281	(822 781)	1 500 000	2 400 000	280 484	22 714 989	30 901 973
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(642 986)	(642 986)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	95 887	-	95 887
Mouvement de change	523 460	(523 460)	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							(547 099)
Solde au 31 décembre 2010	5 352 741	(1 346 241)	1 500 000	2 400 000	376 371	22 072 003	30 354 874

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 1^{er} janvier 2009	5 000 000	(5 788 568)	1 599 602	-	67 713	29 990 169	30 868 916
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	1 902 955	1 902 955
Transfert à la réserve d'opération	-	-	-	2 484 842	-	(2 484 842)	-
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	222 687	-	222 687
Mouvement de change	-	(953 595)	(46 575)	-	-	-	(1 000 170)
Résultat global de l'exercice							1 125 472
Solde au 31 décembre 2009	5 000 000	(6 742 163)	1 553 027	2 484 842	290 400	29 408 282	31 994 388
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(673 932)	(673 932)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	61 169	-	61 169
Mouvement de change	-	(2 632 232)	(151 875)	(243 000)	-	-	(3 027 107)
Résultat global de l'exercice							(3 639 870)
Solde au 31 décembre 2010	5 000 000	(9 374 395)	1 401 152	2 241 842	351 569	28 734 350	28 354 518

Les notes 1 à 21 font partie intégrante des présents états financiers.

1. Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après l'« AMA » ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une Fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Depuis le 1er janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 15 mai 2011 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2010 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (les « IFRS »)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) a été adopté comme monnaie fonctionnelle étant donné que la majeure partie des opérations (les encaissements comme les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion cumulé sur le capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars US sont présentés à titre d'information complémentaire.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2010

D. Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, d'une échéance fixe que l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers rattachés à cette catégorie sont inclus dans les actifs circulants, s'ils ont une échéance de moins de 12 mois après la date du bilan, sinon dans les actifs à long terme.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, selon le cas.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme « Gains ou pertes cumulatifs sur les placements disponibles à la vente ».

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur reconnus dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme « Gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente ». Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités dans la catégorie produits financiers.

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs à la juste valeur par le résultat de l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1).

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives.....	5 ans

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées du logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System) et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans qui est la durée de vie utile des immobilisations incorporelles.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

G. Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun crédit-bail financier.

H. Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Les versements reçus en avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme contributions reçues d'avance au bilan. Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice ne seront constatées que lorsqu'elles seront encaissées.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues, et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

I. Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2010

J. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les conditions du contrat.

K. Normes, interprétations et modifications aux normes existantes non encore en vigueur

Les normes, modifications et interprétations de normes actuelles entrées en vigueur au 1er janvier 2010 n'ont pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2010. Certaines normes, modifications et interprétations de normes actuelles qui ont été publiées et qui seront applicables pour les périodes comptables s'ouvrant le ou après le 1er janvier 2011 ou pour des périodes ultérieures n'ont pas été adoptées par anticipation par l'AMA. L'AMA considère pour l'instant qu'aucune d'elles n'aura d'impact sur ses états financiers.

3. Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

a) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2010, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars US, en francs suisses, en dollars canadiens et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2010, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 194 374 CHF (208 086 USD) inférieur (l'excédent des revenus sur les dépenses aurait été de 110 422 CHF (106 652 USD) supérieur au 31 décembre 2009), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en dollars canadiens. L'excédent des dépenses sur les revenus est plus sensible en 2010 qu'en 2009 aux mouvements du taux de change du dollar US en raison du montant plus important de liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2010, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 18 451 CHF (19 753 USD) inférieur (l'excédent des revenus sur les dépenses aurait été de 22 460 CHF (21 693 USD) supérieur au 31 décembre 2009), principalement en raison des gains de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2010, les seuls actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2010, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 87 727 CHF (93 916 USD) supérieurs (62 175 CHF (60 052 USD) au 31 décembre 2009), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs en raison du fait que les montants importants proviennent du gouvernement du Québec pour les taxes sur la valeur ajoutée (TVQ) et des impôts anticipés à recouvrer. Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2010 Solde		Cote	2009 Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	A+	8 029 575	7 500 434	Aa3	10 502 035	10 873 292
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	4 121 485	3 849 883	AA-	3 068 323	3 176 791
Banque Scotia	AA-	2 810 652	2 625 433	Aa1	1 703 359	1 763 574
		<u>14 961 712</u>	<u>13 975 750</u>		<u>15 273 717</u>	<u>15 813 657</u>

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

e) Gestion du risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des liquidités, des débiteurs et des autres actifs circulants, ainsi que des créanciers, des charges à payer et des contributions reçues d'avance ne diffèrent pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2010, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4. Liquidités

	2010	2009	2010	2009
	USD	USD	CHF	CHF
Liquidités en espèces	6 050 756	9 453 691	5 652 018	9 787 888
Dépôts bancaires				
en dollars US	4 790 000	3 485 803	4 474 344	3 609 029
en dollars canadiens	2 744 418	583 679	2 563 564	604 312
en francs suisses	642 329	869 270	600 000	900 000
en euros	755 237	923 383	705 466	956 025
	<u>14 982 740</u>	<u>15 315 826</u>	<u>13 995 392</u>	<u>15 857 254</u>

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes et soumis aux taux d'intérêt courants.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2010

5. Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2010	Prêts et créances		Disponibles à la vente			Total
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	14 982 740	13 995 392	-	-	14 982 740	13 995 392
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	1 300 000	1 214 331	1 300 000	1 214 331
Débiteurs (note 6)	302 807	282 852	-	-	302 807	282 852
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	11 805 654	11 027 673	11 805 654	11 027 673
Total	15 285 547	14 278 244	13 105 654	12 242 004	28 391 201	26 520 248

Au 31 décembre 2009	Prêts et créances		Disponibles à la vente			Total
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	15 315 826	15 857 254	-	-	15 315 826	15 857 254
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	4 000 000	4 141 404	4 000 000	4 141 404
Débiteurs (note 6)	527 220	545 858	-	-	527 220	545 858
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	8 086 784	8 372 661	8 086 784	8 372 661
Total	15 843 046	16 403 112	12 086 784	12 514 065	27 929 830	28 917 177

b) Placements disponibles à la vente

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Obligations en dollars US	10 609 233	11 133 198	9 910 095	11 526 768
Produits structurés en dollars US	267 340	500 000	249 723	517 676
Obligations en euros	1 934 673	453 586	1 807 180	469 621
Obligations en dollars canadiens	294 408	-	275 006	-
	13 105 654	12 086 784	12 242 004	12 514 065

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 2,38 % à 6,13 % et viennent à échéance de février 2011 à octobre 2015. Les produits structurés sont à capital garanti et viendront à échéance le 9 septembre 2013.

6. Débiteurs

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Autres débiteurs	151 033	235 122	141 080	243 434
Débiteurs TVQ	110 253	252 522	102 987	261 449
Impôts anticipés à recouvrir	2 886	9 182	2 696	9 507
Garantie de loyer et cautions	22 449	22 574	20 969	23 372
Intérêts à recevoir sur les placements à long terme	16 186	7 820	15 120	8 096
	302 807	527 220	282 852	545 858

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 20 969 CHF (22 449 USD) (23 372 CHF (22 574 USD) en 2009).

7. Autres actifs circulants

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Charges payées d'avance	1 015 982	605 586	949 030	626 994
Charges payées d'avance – Jeux Olympiques	-	404 884	-	419 197
Intérêts courus	219 104	233 482	204 665	241 736
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	46 660	64 993	43 585	67 291
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2006	-	144 921	-	150 044
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2007	245 844	407 076	229 643	421 467
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2008	375 442	795 150	350 700	823 259
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	259 672	643 480	242 560	666 228
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2010	666 087	-	622 192	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2008	11 340	17 350	10 593	17 963
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	14 497	37 071	13 542	38 382
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2010	92 723	-	86 613	-
	<u>2 947 351</u>	<u>3 353 993</u>	<u>2 753 123</u>	<u>3 472 561</u>

8. Immobilisations corporelles – Matériel informatique, matériel de bureau et améliorations locatives

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2009								
Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	540 485	576 374	43 519	46 410	53 473	57 023	637 477	679 807
Acquisitions	90 372	93 567	-	-	-	-	90 372	93 567
Amortissements	(147 175)	(161 129)	(22 006)	(24 092)	(17 278)	(18 916)	(186 459)	(204 137)
Différences de change	-	(8 031)	-	(44)	-	(633)	-	(8 708)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	483 682	500 781	21 513	22 274	36 195	37 474	541 390	560 529
Au 31 décembre 2009								
Coût	978 376	1 258 165	1 124 218	1 532 891	86 389	99 029	2 188 983	2 890 085
Amortissements cumulés	(494 694)	(742 376)	(1 102 705)	(1 425 263)	(50 194)	(56 144)	(1 647 593)	(2 223 783)
Différences de change	-	(15 008)	-	(85 354)	-	(5 411)	-	(105 773)
Valeur comptable nette	483 682	500 781	21 513	22 274	36 195	37 474	541 390	560 529
Exercice arrêté le 31 décembre 2010								
Valeur comptable nette								
au début de l'exercice	483 682	500 781	21 513	22 274	36 195	37 474	541 390	560 529
Acquisitions	69 109	72 435	77 843	81 589	349 235	366 044	496 187	520 068
Amortissements	(260 380)	(272 913)	(17 828)	(18 686)	(17 278)	(18 109)	(295 486)	(309 708)
Différences de change	-	(27 161)	-	(9 022)	-	(41 518)	-	(77 701)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	292 411	273 142	81 528	76 155	368 152	343 891	742 091	693 188
Au 31 décembre 2010								
Coût	979 149	1 330 600	1 202 060	1 614 480	435 624	465 073	2 616 833	3 410 153
Amortissements cumulés	(686 738)	(1 015 289)	(1 120 532)	(1 443 949)	(67 472)	(74 253)	(1 874 742)	(2 533 491)
Différences de change	-	(42 169)	-	(94 376)	-	(46 929)	-	(183 474)
Valeur comptable nette	292 411	273 142	81 528	76 155	368 152	343 891	742 091	693 188

Au 31 décembre 2010, le montant inclus dans les payables relatif aux améliorations locatives était de 172 063 USD (néant au 31 décembre 2009).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2010

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2009		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 440 024	2 602 045
Acquisitions	1 684 556	1 744 106
Amortissements	(941 689)	(1 030 967)
Différences de change	-	(19 774)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	3 182 891	3 295 410
Au 31 décembre 2009		
Coût	6 043 193	6 722 439
Amortissements cumulés	(2 860 302)	(3 257 800)
Différences de change	-	(169 229)
Valeur comptable nette	3 182 891	3 295 410
Exercice arrêté le 31 décembre 2010		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	3 182 891	3 295 410
Acquisitions	1 271 635	1 187 836
Amortissements	(984 529)	(1 031 917)
Différences de change	-	(148 186)
Radiation d'immobilisations corporelles	(542 084)	(568 176)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 927 913	2 734 967
Au 31 décembre 2010		
Coût	6 772 744	7 910 275
Amortissements cumulés	(3 844 831)	(4 857 893)
Différences de change	-	(317 415)
Valeur comptable nette	2 927 913	2 734 967

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2010, le montant inclus dans les payables relatif aux immobilisations incorporelles était de 21 559 USD (néant au 31 décembre 2009).

10. Charges à payer

	2010	2009	2010	2009
	USD	USD	CHF	CHF
Passifs transitoires	1 247 263	1 329 696	1 165 069	1 376 702
Subventions de recherche scientifique 2003 à payer	-	2 000	-	2 071
Subventions de recherche scientifique 2004 à payer	10 838	67 878	10 123	70 277
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	50 199	134 043	46 891	138 782
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	149 464	171 859	139 615	177 935
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	402 481	306 641	375 958	317 481
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	398 965	110 368	372 674	114 269
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	215 911	-	201 683	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2006 à payer	2 280	2 280	2 130	2 361
Subventions de recherche en sciences sociales 2008 à payer	1 755	3 125	1 639	3 235
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	5 243	-	4 897	-
	2 484 399	2 127 890	2 320 679	2 203 113

11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12. Réserves

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD dédiée aux opérations.

13. Contributions annuelles

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	1 853	1 500	1 942	1 642
2002 Comité International Olympique	1 853	1 500	1 942	1 642
2003 Autorités publiques et gouvernements	2 149	1 740	2 253	1 905
2003 Comité International Olympique	2 149	1 740	2 253	1 905
2004 Autorités publiques et gouvernements	-	6 405	-	7 012
2004 Comité International Olympique	-	6 405	-	7 012
2005 Autorités publiques et gouvernements	-	6 916	-	7 572
2005 Comité International Olympique	-	6 916	-	7 572
2006 Autorités publiques et gouvernements	2 232	7 820	2 340	8 561
2006 Comité International Olympique	2 232	7 820	2 340	8 561
2007 Autorités publiques et gouvernements	9 073	95 108	9 509	104 125
2007 Comité International Olympique	9 073	95 108	9 509	104 125
2008 Autorités publiques et gouvernements	7 753	160 148	8 126	175 331
2008 Comité International Olympique	-	178 130	-	195 018
2009 Autorités publiques et gouvernements	62 559	12 312 864	65 570	13 480 200
2009 Comité International Olympique	-	12 452 912	-	13 633 525
2010 Autorités publiques et gouvernements	12 773 762	-	13 388 592	-
2010 Comité International Olympique	12 951 028	-	13 574 390	-
	<u>25 825 716</u>	<u>25 343 032</u>	<u>27 068 766</u>	<u>27 745 708</u>

14. Subventions

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	1 608 251	1 406 490	1 685 659	1 539 834
Gouvernement d'Australie	120 000	60 000	125 776	65 688
Gouvernement du Canada – ORAD des Caraïbes	91 956	-	96 382	-
Gouvernement du Japon	80 461	214 749	84 334	235 109
Gouvernement de la France	-	199 975	-	218 934
Gouvernement de la Malaisie	-	3 000	-	3 284
Fonds Amgen	100 000	-	104 813	-
CONFESSES	15 599	-	16 350	-
Conseil Olympique d'Asie	15 167	-	15 897	-
Secrétariat du Commonwealth	-	55 328	-	60 574
	<u>2 031 434</u>	<u>1 939 542</u>	<u>2 129 211</u>	<u>2 123 423</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2010

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexés sur une durée de 10 ans (2002 – 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (2002 – 2011). Les subventions sont payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. En 2002, la subvention totale était de 2 533 440 CHF (1 828 011 USD) représentant le versement initial. Le solde des versements, en dollars canadiens, est réparti de façon égale sur les neuf ans restants. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15. Autres revenus

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	169 980	157 352	178 162	172 270
Surveillance du Code	41 953	27 965	43 972	30 616
	<u>211 933</u>	<u>185 317</u>	<u>222 134</u>	<u>202 886</u>

16. Salaires et autres charges de personnel

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Salaires	4 881 224	4 210 195	5 116 168	4 609 346
Charges sociales et autres avantages salariaux	3 584 179	3 056 149	3 756 693	3 345 891
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	128 688	103 119	134 882	112 895
Personnel temporaire	3 630	41 245	3 805	45 156
Frais de recrutement	-	54 267	-	59 412
	<u>8 597 721</u>	<u>7 464 975</u>	<u>9 011 548</u>	<u>8 172 700</u>

Le nombre de personnes employées était de 57 au 31 décembre 2010 (59 au 31 décembre 2009).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Étant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres charges de personnel à l'état des activités durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

17. Subventions de projets de recherche

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	5 757 127	6 366 198	6 034 230	6 969 753
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	175 916	111 846	184 383	122 450
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	5 933 043	6 478 044	6 218 613	7 092 203
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	5 933 043	6 478 044	6 218 613	7 092 203
Paiements d'avance (mouvement)	(397 777)	489 821	(416 923)	536 261
Charges à payer (mouvement)	(438 946)	(152 895)	(460 073)	(167 390)
Total des subventions de projets de recherche payées	5 096 320	6 814 970	5 341 617	7 461 074

18. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Salaires	2 241 818	2 140 779	2 349 722	2 343 738
Avantages sociaux et charges sociales	996 849	1 075 000	1 044 830	1 176 917
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	47 071	77 182	49 337	84 499
	3 285 738	3 292 961	3 443 889	3 605 154

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Au cours de 2010, il y a eu 12 directeurs et au 31 décembre 2010, l'AMA en comptait 10 (12 directeurs au 31 décembre 2009).

19. Engagements

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

Engagements de crédits-bails opérationnels	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Moins de un an	675 997	634 902	631 449	657 346
Plus de un an et moins de cinq ans	211 084	789 124	197 174	817 020
Plus de cinq ans	-	23 340	-	24 165
	887 081	1 447 366	828 623	1 498 531

Annexe aux états financiers

31 décembre 2010

Les obligations ci-dessus concernent

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2012
 Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2012
 Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en février 2011
 Bureau de Montevideo, Uruguay, bail jusqu'en décembre 2015

Engagements pour des éléments hors location	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Moins de un an	1 820 969	1 262 262	1 700 969	1 306 884
Plus de un an et moins de cinq ans	2 162 888	3 199 153	2 020 356	3 312 246
Plus de cinq ans	639	-	597	-
	<u>3 984 496</u>	<u>4 461 415</u>	<u>3 721 922</u>	<u>4 619 130</u>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées au contrat de service de OSI Technologies se terminant en 2013 et à plusieurs autres contrats.

Engagements de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2010 USD	2009 USD	2010 CHF	2009 CHF
Moins de un an	4 221 495	4 216 188	4 424 685	4 615 909
Plus de un an et moins de cinq ans	773 743	579 590	810 985	634 539
	<u>4 995 238</u>	<u>4 795 778</u>	<u>5 235 670</u>	<u>5 250 448</u>

20. Engagements conditionnels

À la fin de 2010, l'AMA a pour 4 882 370 CHF (5 226 812 USD), (5 751 638 CHF (5 555 255 USD) en 2009) d'engagements conditionnels. Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées par suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2011.

21. Chiffres correspondants

Pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2009, un montant de 4 141 404 CHF (4 000 000 USD) a été reclassé des actifs à long terme « Placements disponibles à la vente » aux actifs circulants « Placements disponibles à la vente » au bilan, pour rapprocher les chiffres de 2009 à la présentation de l'exercice courant.



wada-ama.org • facebook.com/wada.ama • twitter.com/wada_ama • info@wada-ama.org

Bureau Principal	800 Place Victoria, Suite 1700, Case Postale 120, Montréal, QC, Canada, H4Z 1B7	T +1.514.904.9232 • F +1.514.904.8650
Afrique	Protea Assurance Building, 8 ^e étage, Greenmarket Square, Le Cap, 8001, Afrique du Sud	T +27.21.483.9790 • F +27.21.483.9791
Asie / Océanie	C/O Japan Institute of Sports Sciences, 3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku, Tokyo, 115-0056, Japon	T +81.3.5963.4321 • F +81.3.5963.4320
Europe	Maison du Sport International, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, Suisse	T +41.21.343.43.40 • F +41.21.343.43.41
Amérique latine	Centre mondial du commerce de Montevideo, Tour II, Unité 712, Calle Luis A De Herrera 1248, Montevideo, Uruguay	T +598.2.623.5206 • F +598.2.623.5207